



Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 15 décembre 2011, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219, rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Clémence Faucher et Linda Roy, messieurs les conseillers Germain Caron, Jérôme Couture, Michel L'Heureux et Jules Roberge, sous la présidence de Monsieur le maire Yvon Bruneau.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

242-11 IL EST PROPOSÉ PAR : Clémence Faucher

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2012

Le maire explique les grandes lignes du budget 2012 prévoyant des revenus et appropriations de 7 257 926 \$ au niveau des activités financières et des dépenses et affectations équivalentes.

Les activités d'investissement totalisent 1 043 200 \$.

3. ADOPTION DU BUDGET 2012

CONSIDÉRANT le budget déposé;

CONSIDÉRANT que ce projet de budget contient les orientations données par les membres du conseil;

243-11 IL EST PROPOSÉ PAR : Jérôme Couture

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le budget 2012 tel qu'il a été déposé.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

244-11 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Clémence Faucher

ET RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations qui prévoit des investissements de 1 043 200 \$ en 2012, de 1 880 000 \$ en 2013 et de 780 000 \$ en 2014.

5. PRÉSENTATION DES IMPACTS DU BUDGET 2012

Le maire présente des documents qui expliquent les impacts du budget sur le compte de taxes des contribuables.



6. RÈGLEMENT DE TAXATION - AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Jérôme Couture, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine réunion de ce conseil un règlement ayant pour but de fixer les tarifs et les taux de taxation pour l'année 2012.

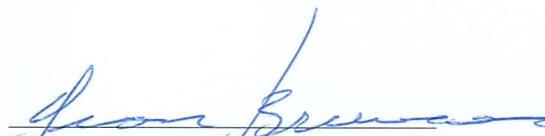
7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets soulevés sont :

- Tarif réfection d'infrastructures.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.


Yvon Bruneau, maire


Jacques Risler, secrétaire-trésorier